



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le 8 février à 18 heures 30, les membres de la Compagnie des Archers de la Seulles se sont réunis à Courseulles sur mer, au gymnase de la rue des Brèques, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 21 janvier 2012.

L'Assemblée est présidée par Désiré LENOËL, en sa qualité de Président. Le secrétariat est assuré par Daniel DUVAL.

Après comptage, et la validation des pouvoirs qui ont été donnés par 4 archers, le Président indique que l'assemblée est régulièrement constituée, conformément aux articles 7 et 8 des statuts de l'association, et qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Il remercie l'ensemble des Archers de la Compagnie présents à cette assemblée générale ordinaire.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Renouvellement du Conseil d'administration,
- Questions diverses.

Election du Conseil d'Administration

La procédure de réélection du Conseil d'Administration de la Compagnie des Archers de la Seulles s'est déroulée conformément aux dispositions de ses statuts.

Katia LECALVEZ-BESNARD et Erick BUSNEL membres de la compagnie ont accepté la fonction de scrutateur et à cet effet, ils ont procédé au dépouillement des bulletins de vote, en ont relevé les résultats et en ont contresigné leur validité.

Quarante membres de la compagnie étaient électeurs, vingt cinq membres ont exprimé leurs suffrages. La majorité requise pour être élu est de 13 voix.

Les suffrages obtenus par les candidats déclarés ont été les suivants :

Gilles ECHE	25 voix
Philippe GODARD	25 voix
Steve LE CREURER	14 voix
Désiré LENOËL	17 voix
Jean René RIED	25 voix
Joseph Marie ROCHE	25 voix
Henri VINCENT	25 voix